



Peut-on annuler le congé vente ?

Par **Miren75**, le **14/09/2017** à **15:01**

Bonjour,rnrnJ'ai un ami qui loue un 2 pièces dans Paris sans la cave. Son bailleur lui a notifié son congé pour vente pour un prix de 360 000 Euros nets vendeur. Mon ami n'a pas donné suite à la proposition. Il vient de voir une annonce paraître sur un site d'annonces immobilière. Son appartement est vendu avec la cave au même prix que le bailleur lui avait proposé. Peut-il demander une annulation du congé vente ? rnMerci

Par **morobar**, le **14/09/2017** à **15:07**

Bonjour,rnNonrnTout au plus il peut exiger de bénéficier d'un nouveau droit de préemption.